

Date : 30/09/2025

AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

*PJ47 CAPACITES TECHNIQUES ET
FINANCIERES*

ARCELORMITTAL CONSTRUCTION FRANCE

ARCELORMITTAL CONSTRUCTION FRANCE

SITE 1 – 55 800 CONTRISSON

Contact sur site : Mme Delphine BODET



ArcelorMittal

Agence SOCOTEC ALSACE

SOCOTEC Environnement
5 allées Cérès – CS 37018
67037 - STRASBOURG
Tél. : 03.88.56.88.11

Affaire suivie par : Mme LACNER V.
Version 1

Sommaire

1	PREAMBULE	3
2	CAPACITES TECHNIQUES ET FINANCIERES.....	3
2.1	Références.....	3
2.2	Engagements et certifications	4
2.3	Capacités techniques	4
2.4	Capacités humaines.....	5
2.5	Capacités financières	5
3	Garanties financières	6

1 PREAMBULE

Lorsque l'autorisation environnementale concerne un projet relevant du 2° de l'article L.181-1 du code de l'environnement, le dossier de demande est complété par les documents suivants [article D.181-15-2 du code de l'environnement] :

P.J n° 47 – Une description des capacités techniques et financières mentionnées à l'article L.181-27 dont le pétitionnaire dispose, ou, lorsque ces capacités ne sont pas constituées au dépôt de la demande d'autorisation, les modalités prévues pour les établir au plus tard à la mise en service de l'installation [3° du I. de l'article D.181-15-2 du code de l'environnement].

2 CAPACITES TECHNIQUES ET FINANCIERES

2.1 Références

La société AMCF est spécialisée dans la transformation de tôles d'acier laminées à chaud. Avec une capacité de production annuelle de 420 000 tonnes, elle s'impose comme un acteur de référence et un leader dans son domaine.

Quelques exemples de bâtiments réalisés à partir des tôles produites par AMCF sont présentés ci-dessous :



Groupe scolaire Germaine Tillion – Toulouse



Centre d'exploration fonctionnelle - Jussieu



Groupe scolaire Ginko II – Bordeaux



Cinéma Jean-Claude Carrière - Bédarieux



Local administratif du Grand-Est



Institut National de l'Audiovisuel (INA) - Bry-sur-Marne

Figure 1 : Exemples de réalisations de bâtiments à partir des tôles produites par AMCF – Illustrations de leur utilisation en bardage

2.2 Engagements et certifications

Depuis plusieurs années, le groupe est profondément engagé dans la réduction de son empreinte carbone et la promotion du développement durable. Les principales initiatives portent sur :

- Utilisation de l'acier recyclé pour la fabrication de nouveaux produits.
- Optimisation des procédés de production pour minimiser les émissions de CO₂.
- Développement de produits écologiques, comme les panneaux solaires intégrés aux systèmes de toiture.

Certifications ISO

Le site 1 AMCF est certifiée :

- ISO 9001 (système de management de la qualité),
- ISO 45001 (système de management de la santé et de la sécurité),
- ISO 14001 (système de management de l'environnement),
- ISO 50001 (système de management de l'énergie).

Responsabilité sociétale et environnementale de la filière acier

L'entreprise AMCF est également certifiée Responsible Steel™.

Responsible Steel est le premier référentiel international de certification RSE (Responsabilité sociétale des entreprises) de la filière acier, qui a pour objectif d'augmenter la contribution de l'acier à une société plus durable en améliorant l'approvisionnement, la production, l'utilisation et le recyclage responsables de l'acier.

ResponsibleSteel™ est un organisme à but non lucratif qui regroupe des producteurs d'acier (dont ArcelorMittal), des constructeurs automobiles, des entreprises minières, des ONG, des associations professionnelles.

AMCF s'engage également à soutenir les communautés locales et à promouvoir des pratiques commerciales responsables. Cela inclut des initiatives de formation, des partenariats avec des écoles et des universités, ainsi que des programmes de diversité et d'inclusion.

2.3 Capacités techniques

Le site 1 d'AMCF correspond au siège social. L'entreprise possède par ailleurs 19 autres établissements.

Le site 1 de Contrisson est exploité depuis 1967, date de création de la société GALVANEUSE. Depuis lors, de nombreuses évolutions et investissements ont été réalisés, comme en témoigne l'historique ci-dessous :

- **1967** : Création de la société GALVAMEUSE.
- **1995** : Le site devient une filiale d'HAIRONVILLE SA, avec un capital de 446 MF, soit environ 68 M€.
- **1999** : Modernisation de la ligne de galvanisation « GALVA2 » par l'ajout d'une seconde ligne de pré-laquage en continu.
- **2000** : Autorisation de stockage de peinture en vrac (1ère cuve vrac).
- **2001** : Installation d'une ligne de perforation et d'une deuxième cuve de peinture en vrac.

- **2002** : Le 1er juillet, la société HAIRONVILLE SA intègre le groupe ARCELOR CONSTRUCTION FRANCE, branche bâtiment du groupe ARCELOR, avec un capital social de 79 718 125 € et environ 1 100 employés. Ce regroupement de compétences permet la fabrication et la commercialisation de bobines d'acier, de profilés et de panneaux sandwichs isolants pour le marché du bâtiment.
- **2003** : Autorisation d'extension du stockage de peinture en vrac (+ 30m³), déplacement de la station d'hydrogène, et exploitation d'une ligne de décapage.
- **2004** : Démarrage de la ligne de décapage.
- **2005** : Changement de la TAR Salle d'Eau, mise en service d'une troisième cuve de peinture en vrac, installation d'une deuxième tête de peinture sur la ligne 2.
- **2005** : Installation d'une quatrième cuve de peinture en vrac.
- **2006** : Installation des bureaux, clôture du site, modification de la station d'hydrogène et du réseau incendie.
- **2007** : Déplacement du magasin.
- **2013** : Mise en œuvre d'un nouvel alliage acier « OPTIGAL », avec un changement de la composition du bain de galvanisation.
- **2016** : Passage au procédé de passivation sans chrome « Chrome Free ».
- **2017** : Révamping de la ligne 1.
- **2017** : Installation de bornes électriques.
- **2018** : Rénovation de l'aspiration de la cabine ligne 3 et revamping du LAF.
- **2019** : Rénovation du chauffage du hall 3.
- **2020** : Projet « flux » avec la création du hall 0 (stockage en extérieur de bobines) permettant d'avoir une plus grande flexibilité.
- **2023** : Construction du hall 11 dédié au stockage de bobines.

AMCF possède une expérience étendue et diversifiée dans l'industrie manufacturière, avec une forte orientation vers la recherche et l'innovation, comme en témoigne le projet UVEB, objet du présent dossier.

2.4 Capacités humaines

Le site AMCF s'appuie sur un personnel hautement qualifié et compétent, ainsi que sur des équipements et matériels adaptés aux besoins de l'exploitation.

L'ensemble des salariés bénéficie régulièrement de formations portant sur les évolutions techniques, réglementaires et environnementales, garantissant un haut niveau de maîtrise et de conformité.

Le site profite également de l'expérience partagée et du savoir-faire acquis par les représentants d'AMCF au sein des autres implantations du Groupe.

2.5 Capacités financières

La société AMCF est une société par actions simplifiée disposant d'un capital social de 79 718 125 €.

Le tableau ci-dessous présente les résultats financiers les plus récents :

	En euros	2024	2023	2022
ARCELORMITTAL CONSTRUCTION France	Chiffre d'affaires	650 459 000	735 940 000	882 276 000
	Résultat net	5 244 000	42 149 000	88 246 000
	Capitaux propres	184 693 176	232 402 763	274 510 000
	Endettement (Dettes)	283 221 122	260 523 641	162 822 765

Ces résultats témoignent de la solidité financière d'AMCF, garantissant sa capacité à conduire le projet conformément à l'article L511-1 et à respecter les obligations prévues à l'article L512-6-1 en cas de cessation d'activité.

Ils attestent également de la capacité de l'entreprise à assumer ses responsabilités en cas de sinistre. Le site d'AMCF dispose ainsi des moyens nécessaires pour assurer l'exploitation de ses installations, notamment en matière de protection de l'environnement.

3 GARANTIES FINANCIERES

Depuis La loi n° 2023-973 du 23 octobre 2023 relative à l'industrie verte, la société AMCF n'est plus soumise à la constitution de garanties financières.